

DÉPARTEMENT DU NORD

---*---

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

---*---

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

BUSIGNY

OBJET : Demande de subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police AMP 2023 pour l'aménagement des trottoirs et la création d'un îlot rue des frères Desjardin.

Séance ORDINAIRE

12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 03 avril 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

16 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1er adjoint, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

1 absente : Mme Chloé GOMANNE

2 Procurations : Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET
Angèle DUPUY à Didier MARÉCHALLE

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Monsieur René SCAILTEUX, adjoint aux travaux, présente le sujet

Il rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police (AMP). Les travaux projetés consisteront à l'aménagement des trottoirs et la création d'un îlot rue des frères Desjardin.

Une subvention peut être attribuée pour ce type d'opération pour un montant de 65 175,00 €.

Le montant des travaux est estimé à 242 000,00 € HT.

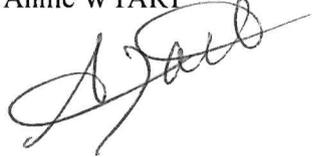
Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Département.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Département pour une subvention au titre de l'AMP et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ainsi que les conventions et avenants pouvant en découler.

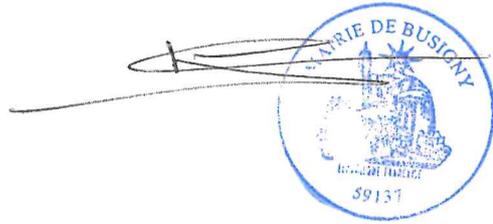
Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Annie WYART



Le Maire,
Didier MARÉCHALLE



Certifié exécutoire par la transmission
en Sous-Préfecture le 15 avril 2024
et l'affichage à Busigny le 15 avril 2024